

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 SEPTEMBRE 2023 – 18H30

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt septembre, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le quatorze septembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 14 septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Étaient présents (11) : Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Antoine CHEREAU – Bernard DABRETEAU – Béatrice GOIN – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Dominique LANSON – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Antoine Chéreau

Étaient absentes excusées (3) : Marie-Paule BADREAU – Marie-Hélène FAVREAU – Jacqueline RAUTUREAU

Était absent (1) : Anthony BONNET

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Cécile BAUDRY, infirmière coordinatrice générale des soins – Chrystelle LERSTEAU, Coordinatrice des affaires administratives et budgétaire – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires Générales et Juridiques de Terres de Montaigu

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

Point d'information sur la situation des EHPAD durant l'été et les mesures prises pour la rentrée

TRAJECTOIRE « AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL »

DEL20230920_01 Modification du tableau des effectifs

TRAJECTOIRE « RECONFIGURATION ET DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE »

Point d'information sur les orientations et objectifs du CPOM

DEL20230920_02 Centre de Ressources Territorial (CRT) pour les personnes âgées

DEL20230920_03 Fusion des autorisations des deux EHPAD multisite du CIAS

DEL20230920_04 Répartition des places EHPAA et EHPAD entre les résidences L'Arbrasève à Rocheservière et Martial Caillaud à L'Herbergement

TRAJECTOIRE « RETOUR A L'EQUILIBRE FINANCIER »

DEL20230920_05 Orientations budgétaires 2024

DEL20230920_06 Décision modificative n°1 – Budget annexe 43156 SSIAD

DEL20230920_07 Admission en non-valeur de créances

INFORMATION DE L'ASSEMBLEE

Après l'ouverture de la séance par Monsieur le Président, en vertu de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil d'administration nomme Monsieur Daniel ROUSSEAU en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 29 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

Point d'information sur la situation des EHPAD durant l'été et les mesures prises pour la rentrée

Cécilia Grenet rappelle qu'une information auprès de l'ARS a été réalisée au début d'été afin d'alerter sur les tensions au niveau des effectifs. A ce titre les entrées ont été suspendues.

Pour limiter les tensions, plusieurs mesures ont été prises dont le renfort par des étudiants formés ou non. 4 niveaux de dégradation de l'organisation du travail ont été évoqués et par conséquence du service apporté aux usagers.

Le bilan est plutôt positif. Malgré le personnel non qualifié et sans expérience, le volume des agents a compensé ces limites. Les résidents et les agents sortent de l'été reposés.

Cependant, les résidences Martial Caillaud et L'Arbrasève ont fermé leur PASA (3 semaines). Les résidences ont beaucoup fait appel à l'intérim et la nuit reste problématique.

Nombre de journées du 01/07/2023 au 31/08/2023

Cause	Niveau	Nombre*	Mesures
0% d'absentéisme	Normal	175 (28%)	
15% d'absentéisme	Niveau Jaune	431 (70%)	Les agents d'accompagnement réalisent les soins
25% d'absentéisme	Niveau Orange	11 (1,5%)	Mode week-end et intervention infirmière dans les soins
33% d'absentéisme	Niveau Rouge	3 (0,5%)	Passage en soins des agents et intervention des bénévoles
50% d'absentéisme	Niveau Noir	0	Deux agents présents et dégradation des soins

* 1 journée = 1 journée par établissement et service, soit 1 journée = 10 jours (résidences +SSIAD)

Antoine Chéreau précise qu'en réalité, jusqu'au niveau orange, il n'y a pas de baisse de prise en charge pour les résidents mais une surcharge pour les équipes. C'est à partir du niveau rouge, qu'il y a une dégradation de la prise en charge.

Les postes vacants ont été pourvus pendant cette période estivale avec des agents peu ou pas qualifiés et un complément important via l'intérim. Dix saisonniers ont été recrutés en supplément. A la date du 11 septembre, il reste 24 postes à pourvoir, de façon permanente ou temporaire – contre 36 au 1^{er} juillet.

Hormis Oxalis à La Boissière-de-Montaigu, les résidences du territoire n'ont pas effectué d'entrées. Dès le 11 septembre, les places ont été réouvertes pour les résidences Le Repos et Agora à Montaigu et La Maisonnée à La Guyonnière. La réouverture est en revanche partielle (urgence et/ou place EHPA) dans les résidences Le Clos du Grenouiller à Boufféré, Martial Caillaud à L'Herbergement, Le Val des Maines à Saint-Georges-de-Montaigu, L'Arbrasève à Rocheservière et La Peupleraie à Saint-Hilaire-de-Loulay. Pour le SSIAD la réouverture sera étudiée en octobre.

En parallèle, dans chacune des résidence, les commissions locales d'admission composées d'élus, de la responsable de site et de l'infirmière coordinatrice générale des soins ainsi que la commission générale d'admission composée de l'infirmière coordinatrice générale des soins, la directrice du grand âge et la vice-présidente du CIAS ont été reprises en fonction des capacités des établissements.

Débat

Antoine Chéreau : « Ici ou là, il y a encore des choses qui ne vont pas. C'est difficile d'avoir une présentation qui rende compte de toutes les petites particularités, ou des lieux où cela est plus difficile qu'ailleurs. Il faut prendre cela comme un bilan global. Je suis content de cette sortie, vu la situation au début de l'été. Mais on ne peut pas s'en satisfaire. Il faut prendre en considération la situation pour la suite. »

Bernard Champain : « A l'heure actuelle, combien y a-t-il de lits disponibles ? »

Antoine Chéreau : « Cela change tous les jours. »

Cécilia Grenet : « C'est vraiment graduel, puisque la réouverture, pour les 3 résidences citées, n'est que depuis mi-septembre et les commissions d'admission étant réactivées depuis peu, elles ne se sont pas encore toutes réunies. »

Bernard Dabreteau : « Les commissions locales sont un vrai plus. Cela permet de se poser, de regarder tous les cas, pas nécessairement dans l'urgence, bien sûr il y a des urgences, prévoir et mettre un ordre même si cet ordre est amené à être bousculé en fonction de la situation physique de telle ou telle personne. J'espère que cela perdurera afin d'être plus réfléchi. »

Antoine Chéreau : « Tout ce qui est au plus près du besoin, sera bien. C'est toujours l'idée. »

TRAJECTOIRE « AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL »

DEL20230920_01 – Modification du tableau des effectifs

Il appartient au conseil d'administration de modifier les grades de postes permanents présents au tableau des effectifs pour les ajuster au grade des agents recrutés, dans le respect des effectifs autorisés, ainsi ce qui suit :

Affectation	Suppression de poste	Création de poste	Date d'effet	Motif
FILIERE TECHNIQUE				
Service restauration	1 poste Agent social principal 1 ^{ère} classe (Cat. C) Temps complet	1 poste Agent de maîtrise (Cat. C) Temps complet	01/10/2023	Promotion interne
FILIERE MEDICO SOCIALE				
La Peuplerie et Agora	1 poste Agent social (Cat. C) Temps non complet 28/35		01/09/2023	Compensation des augmentations de temps
La Peuplerie et Agora	1 poste Agent social (Cat. C) Temps non complet 28/35	1 poste Agent social (Cat. C) Temps non complet 31/35	01/09/2023	Augmentation de temps de travail
La Peuplerie et Agora	1 poste Auxiliaire de soins principal 2 ^{ème} classe (Cat. B) Temps non complet 28/35	1 poste Auxiliaire de soins principal 2 ^{ème} classe (Cat. B) Temps non complet 31/35	01/09/2023	Augmentation de temps de travail
La Peuplerie et Agora	2 postes Auxiliaire de soins principal 2 ^{ème} classe (Cat. B) Temps non complet 28/35	2 postes Auxiliaire de soins principal 2 ^{ème} classe (Cat. B) Temps complet	01/09/2023	Augmentation de temps de travail
La Peuplerie et Agora	2 postes Aide-Soignant Classe Supérieure (Cat. B) Temps non complet 28/35	2 postes Aide-Soignant Classe Supérieure (Cat. B) Temps complet	01/10/2023	Augmentation de temps de travail
La Peuplerie et Agora	1 poste Agent social (Cat. C) Temps non complet 28/35		01/10/2023	Compensation des augmentations de temps

Le conseil d'administration, à l'unanimité, crée et supprime les postes ci-dessus listés ; dit que pour le poste ouvert sur plusieurs grades, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu ; autorise Monsieur le Président à recourir au recrutement de contractuels sur ces emplois si la recherche de fonctionnaire s'avère infructueuse et le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de son niveau de qualification et d'expérience, sans pouvoir dépasser le 8ème échelon du grade retenu ; dit que les dépenses induites seront imputées aux crédits prévus à cet effet au chapitre concerné.

TRAJECTOIRE « RECONFIGURATION ET DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE »

Point d'information sur les orientations et objectifs du CPOM

Antoine Chéreau : « C'est un sujet important, sur lequel on travaille depuis longtemps dont l'objectif est à la fois de régler les problèmes existant mais surtout de se projeter dans la meilleure organisation possible avec les moyens disponibles pour bien prendre en charge nos résidents de demain.

Pour cela on s'appuie pour l'essentiel sur les projets et les projets politiques portés sur l'ensemble de notre territoire, déjà validés et échangés. L'organisation de l'offre des résidents a le même objectif de qualité de prise en charge mais en acceptant la différenciation de l'offre. Nous sommes bien sur le périmètre actuel que nous gérons sans vouloir changer les esprits, ni les organisations, mais plutôt bien les améliorer.

La première partie du projet consiste à essayer d'obtenir des tutelles, la reprise des déficits. Notamment ceux liés à la décision conjointe prise en juin, de ne pas modifier l'organisation malgré les difficultés de recrutement et par conséquent la prise en charge partagée avec l'Agence Régionale de Santé et le Département, des « lits vides » avec un besoin de recrutement mais sans avoir les recettes équivalentes.

Il y a aussi les déficits de structure avec des origines différentes dans les deux anciens CIAS, pour des raisons différentes, dont notamment une raison importante depuis trois ans, le refus des budgets proposés au Département sur les prix de journée. On a eu des augmentations de charges importantes au fur et à mesure, augmentation du point de la fonction publique, etc. mais sans augmentation de nos recettes, et sans pouvoir demander aux résidents de payer plus cher. Il est délicat de demander aux résidents de payer plus mais en même temps si nous ne sommes pas capables de rendre le service, cela devient cher pour un mauvais service. C'est toujours la question du prix ajusté. On va vous le montrer, on est aujourd'hui dans le dernier tiers des EHPAD public de Vendée.

Donc on nous a bloqué les tarifs, à court terme pour les résidents, c'est bien, mais cela crée du déficit car on ne peut pas maîtriser nos recettes et pas toutes les dépenses. Il faut sortir de cette situation-là pour repartir sur des bases importantes. Et je vous le dis quand même, aujourd'hui si nous étions une entreprise privée, nous serions en liquidation. Terres de Montaignu, Communauté d'agglomération a fait des lignes de trésorerie. Aujourd'hui un peu plus de 2 millions sont payés par les impôts. Le système fait qu'il n'y a pas de difficulté mais s'il n'y avait pas Terres de Montaignu derrière, ce serait une catastrophe vraiment très forte.

En plus de cette charge-là, des dépenses ne sont pas facturées aux EHPAD pour ne pas peser trop et ne pas se mettre en difficulté. L'idée est que le budget des EHPAD recrute des soignants plutôt que des administratifs qui sont là au siège. 620 000 € par an ne sont pas facturés. Ce n'est pas normal. Au départ de la négociation, nous chercherons à repartir sur des bases normales d'un financement du véritable prix pour les résidents à accompagner, du véritable prix de la dépendance, du véritable prix du soin et de la reprise des déficits existants, plutôt que d'aller les chercher à l'avenir soit dans la poche des résidents soit dans l'argent provenant de Terres de Montaignu. C'est le début de la négociation.

Ensuite, nous nous projetons et il faut se mettre d'accord avec les tutelles sur les évolutions futures notamment sur un certain nombre de type de prise en charge que nous connaissons et que nous avons déjà travaillé et proposé. C'est notamment l'évolution de la prise en charge qui amènera à la prise en charge à domicile. C'est aussi l'augmentation du nombre de personnes âgées ayant des problèmes cognitifs.

Autrefois, la convention tripartite était une photographie au moment de la négociation. Aujourd'hui l'idée est de faire une photographie en intégrant les perspectives. Par conséquent, il y a la qualité de la prise en charge mais aussi le volet immobilier. Nous avons regardé, et j'en remercie les équipes, les problématiques immobilières à traiter durant la période du CPOM. Il n'y en a pas partout mais il faut prévoir un volet de renouvellement pour l'entretien, le matériel, etc. sur du long terme.

Le semaine prochaine [27 septembre] a lieu la première journée de négociation avec les tutelles, le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé, pour échanger sur le diagnostic, déterminer les objectifs à intégrer au CPOM, mettre en perspective les investissements, les effectifs et le tarif hébergement. »

Laure Racaud rappelle que le Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyen (CPOM) est en cours de préparation depuis janvier 2023 et sera soumis à validation du Conseil d'administration du 26 octobre prochain. Le CPOM est conclu pour une durée de 5 ans, 2024-2028.

Le diagnostic.

La coupe PATHOS est l'évaluation de la charge en soin de chaque résident, en augmentation de +11%. Elle n'est pas égale dans toutes les structures, par exemple une augmentation très importante sur Agora.

La coupe GIR est l'évaluation du niveau de l'autonomie de chaque résident en augmentation de +1,8%

Débat :

Antoine Chéreau « Mathématiquement, l'augmentation de la participation de l'ARS devrait être de 11% supplémentaire et celle du Département de 1,8%. C'est le démarrage de la discussion. »

Lionel Bossis : « Ce sont des chiffres compte tenu de la baisse des effectifs ? »

Antoine Chéreau : « Non. C'est juste la photographie des résidents en juin 2023. »

Laure Racaud : « Les équipes ont une grille de cotation, pour chaque résident, par exemple, diabète, soin, pathologie... Le médecin de l'ARS vient ensuite vérifier la cotation et la valider, sur le soin et l'autonomie. C'est un énorme travail pour les équipes. Tout a été validé par l'ARS. »

Jean de Labarthe : « C'est la charge en soin donc la charge de travail. Comme elle a augmenté de cette proportion-là dans les dernières années, à effectif constant, on constate bien la fatigue. »

Bernard Dabreteau : « Les résidents rentrent bien moins portant qu'autrefois dans les EHPAD. »

Laure Racaud présente un focus sur les troubles cognitifs. Sur le CIAS, 62,50 % des résidents ont des troubles cognitifs dont 72% à L'Arbrasève. Le PASA dont la labellisation est demandée chaque année sans succès est par conséquent légitime. Sur les autres résidences qui n'ont pas été pensées pour, on constate tout de même que le taux minimum d'accueil des personnes ayant des troubles cognitifs est de 44,5%. Le chiffre est en augmentation, d'où des organisations et spécialisations à prévoir pour ne pas mettre les équipes en difficulté.

Débat :

Lionel Bossis : « Quels sont les chiffres au niveau départemental ou national ? »

Laure Racaud : « Je n'ai pas de chiffres au niveau départemental mais au niveau national, on est à plus de 50%. C'est une progression assez rapide. »

Les objectifs.

Le but de la négociation avec l'ARS et le Département est d'échanger sur les objectifs suivants. Ils reprennent l'ensemble des orientations déjà échangées avec le Conseil d'administration et en continuité avec le plan bien vieillir à Terres de Montaigu.

- Améliorer et faire reconnaître l'offre existante ;
 - o Labellisation UPAD et PASA Arbrasève (2024)
 - Avec le financement du personnel adapté au besoin du public spécifique
 - o PASA itinérant sur les petits EHPAD de Montaigu-Vendée (2026 avec réponse à appel à projet) :
 - 56% de troubles cognitifs avec plus de 20% troubles du comportement ;
 - 1 journée par semaine sur chaque EHPAD ;
 - 1 assistant de soins en gérontologie et 1 psychologue
 - o Places non médicalisées :
 - Basculement d'EHPAA et Résidence Autonomie (2025)
 - Relocalisation des places – 5 à L'Arbrasève et 5 à Martial Caillaud (2024)
 - o Portage de repas :
 - Couverture totale du territoire et harmonisation vers une offre médico-sociale
 - Objectif non finançable dans le CPOM mais à valoriser.
- Développer l'offre sur le domicile et les habitats intermédiaires ;
 - o Centre de ressources territorial (2025)
 - o Développement du SSIAD :
 - Un SSIAD avec une taille critique de 40 places (+ 15 places)
 - Avec couverture des communes de Cugand, La Bernardière, La Bruffière et La Boissière-de-Montaigu
 - Transformation en service autonomie (Service d'aide à domicile + SSIAD sous une même unité et une même coordination)
 - o Développement de service pour les habitats intermédiaires en proximité avec nos EHPAD
 - Par une offre cadrée légalement et financièrement : l'habitat inclusif
 - En allant au bout du projet pensé à Agora et L'Arbrasève
 - Par la proximité des foyers soleils
 - En même temps que la création de nouveau habitat adapté, prévu par les communes
- Innover dans l'accompagnement et dans les soins ;
 - o Accompagnement/soin : devenir « EHPAD préventif »,
 - o Cuisines des sens et participatives
 - o Soins non médicamenteux, lutte contre la dépression,
 - o Sécuriser le parcours du médicament
 - o EHPAD 3.0 :
 - Equipement des professionnels : ordinateur portable, smartphone connecté
 - Un appel malade nouvelle génération, qui permet l'interconnexion avec le domicile et l'interface avec de futur outil numérique
- Economie d'énergie ;
- Améliorer la situation financière du CIAS ;
- Renforcer l'attractivité des métiers, la qualité de vie au travail et le renforcement des équipes ;
- Réaliser un audit du territoire avec les partenaires du territoire, pour une offre plus adaptée au besoin de la population.

Les investissements

La création d'un PPI, Plan Pluriannuel d'investissement permet la programmation des renouvellements des équipements et travaux d'entretien, la restructuration de la résidence Martial Caillaud, la rénovation énergétique de la résidence La Peupleraie et la construction de l'UPAD.

La politique de mutualisation des surcoûts liés à l'immobilier est mise en place sur l'ensemble du CIAS et pas uniquement sur l'ancien CIAS centre (résidences de Montaigu-Vendée) comme elle l'est aujourd'hui. Cela permet de répartir les coûts de rénovation ou de reconstruction d'une résidence sur l'ensemble des résidents et de lisser les tarifs sur l'année en évitant les augmentations brutales.

L'impact supplémentaire sur 5 ans est de 5,35 € par jour.

Les effectifs

Cécilia Grenet indique que seront négociés dans le CPOM les postes suivants :

- +6,9 ETP (équivalent temps plein) pour le renforcement des équipes de nuit, aide-soignant, et création d'un poste d'infirmière de nuit
- +3,1 ETP pour le renforcement de l'équipe de l'UPAD
- +9,5 ETP pour le pool de remplacement et de renforcement et le financement de 5 ETP
- +2,8 ETP pour le renforcement de psychologue, ergothérapeute et diététicien
- +6,28 ETP pour le renforcement des aides-soignants et des infirmiers
- +1 ETP pour l'ajustement de l'équipe de coordination et l'astreinte.

Débat :

Jean de Labarthe : « Tout cela répond à l'augmentation de la dépendance évoquée précédemment pour aller vers la spécialisation et le renforcement, points sur lesquels le CIAS était le plus fragile particulièrement la nuit.

Le pool de remplacement fait écho au besoin d'auto-remplacer nos équipes sans faire appel à du remplacement extérieur parce que nous ne le trouvons pas. Il faut donc arriver à composer notre propre équipe.

Le pool de renforcement fait écho à la variation de charge de travail plus importante sur les petits sites. Il faut donc pouvoir venir compléter ponctuellement un site qui est un peu plus en difficulté ponctuellement, par une équipe multisite. »

Annexe financière

Chaque dépense est fléchée sur un financeur : les résidents au niveau du tarif journalier, le Département pour la dépendance, l'ARS pour le soin.

Il est également rappelé la trajectoire pour un retour à l'équilibre avec des actions déjà faites comme le suivi des dépenses, le respect des ETP par la réorganisation, la rationalisation du coût des cuisines, la hausse des tarifs extérieurs. Et des actions à poursuivre : le financement sur les services non labellisés, le rebasage de la dotation sur le PATHOS et le GMP, la reprise des déficits.

Sur les dépenses de fonctionnement, la négociation consiste à prendre en compte les dépenses réelles engagées par la Communauté d'agglomération et les communes (mise à disposition de personnel et de matériel). Il faut également échanger avec les tutelles sur les efforts particuliers à faire sur l'animation en lien avec l'objectif de prévention, la maintenance et les petits équipements et les fournitures d'incontinence. Des économies restent à faire pour le CIAS autour de l'alimentation et notamment les gâchis alimentaires et des marchés communs avec la maîtrise des dépenses.

Débat

Antoine Chéreau : « L'objectif de la convention du CPOM n'est pas d'obtenir de l'argent des tutelles pour baisser le prix de journée. Les tutelles ne voudraient pas, elles ne sont pas là pour remplacer cette recette-là. L'objectif est vraiment d'obtenir les moyens de rendre le service nécessaire. Les tutelles vont aussi regarder les efforts faits par chacun. Donc pour cela, la négociation reste compliquée.

Dans la négociation, il y a un autre sujet avec le Département qui autorise ou non le prix de journée. Pour nous aujourd'hui, la totalité de nos lits sont affiliés à l'aide sociale et par conséquent le Département peut bloquer nos prix sur la totalité des lits. Tout le monde n'a pas ce système. J'ai découvert d'ailleurs que Treize-Septiers n'a qu'une toute petite partie de ces lits affiliés à l'aide sociale, ce qui entraîne une liberté sur une partie du prix. Ce n'est pas notre cas, mais nous pouvons nous poser la question si la négociation ne nous convient pas complètement. Actuellement 12% de nos lits relèvent de l'aide sociale, alors que tous nos lits sont habilités. Si nous n'avions que la moitié, cela serait largement suffisant pour répondre au problème et nous permettrait d'avoir des prix sociaux en partie. Cela pourrait être une réponse. A ce stade, nous n'y sommes pas. »

DEL20230920_02 – Centre de Ressources Territorial (CRT) pour les personnes âgées

En septembre 2022, le CIAS a répondu à l'appel à candidature lancé par l'ARS et le Conseil Départemental pour l'ouverture du premier Centre de Ressources Territorial (CRT) en Vendée. Le CIAS, n'a pas été retenu malgré la qualité de son dossier. Le territoire de La Roche-sur-Yon a été privilégié.

Un nouvel appel à projet a été publié le 22 juin 2023. Le CRT correspond aux axes stratégiques souhaités par Terres de Montaigu : répondre à la population du territoire qui souhaite de plus en plus vieillir à domicile mais dont les conditions ne sont aujourd'hui pas assez structurées pour le grand âge et la perte d'autonomie.

Pour améliorer le parcours des personnes âgées à domicile, la mission du CRT comporte deux modalités d'intervention :

- Volet 1 : mobilisation des compétences et des actions favorisant le maintien à domicile des personnes âgées. Il concerne toutes les personnes âgées sans conditions afin de prévenir la perte d'autonomie, d'informer et d'orienter.
- Volet 2 : mise en place de 30 places d'accompagnement renforcé à domicile pour des personnes âgées en perte d'autonomie nécessitant un accompagnement plus intensif, similaire à celui d'un EHPAD, quand les accompagnements proposés par les services d'aide et de soins ne suffisent plus (file active de 30 personnes).

Des actions de prévention et un dispositif d'accompagnement renforcé à domicile est imaginé et construit avec les partenaires du territoire pour améliorer les conditions de vie à domicile des personnes âgées et de leurs aidants, afin d'éviter les entrées en EHPAD.

Le CIAS dans sa nouvelle configuration permet de fédérer les acteurs du territoire pour ainsi mettre en œuvre les actions décidées dans le cadre du Contrat Local de Santé.

Le CRT sera domicilié à « Mon Espace Service » Zone d'activités de la Bretonnière, Boufféré 85600 Montaigu-Vendée, pour être au service de la population après un premier contact en mairie.

De nouvelles conventions de partenariat seront proposées pour La Chimotaie, le Nid des Aidants et le DAPS 85.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à déposer la candidature du CIAS sur l'appel à candidature et signer les nouvelles conventions de partenariat et tous les actes nécessaires.

DEL20230920_03 – Fusion des autorisations des deux EHPAD multisite du CIAS

Le CIAS possède aujourd'hui 2 autorisations distinctes pour ces EHPAD :

- EHPAD multisite Terres de Montaigu avec 130 places d'hébergement permanent et 5 places temporaires sur 6 sites (Le Repos, Agora, Le Clos du Grenouiller, Le Val des Maines et La Maisonnée),
- EHPAD multisite Rocheservière avec 131 places d'hébergement permanent, 5 places temporaires, 6 places d'accueil de jour et 14 places en PASA – sur 2 sites (Martial Caillaud et L'Arbrasève)

Il appartient au Conseil d'administration de demander aux autorités compétentes la fusion de ces autorisations pour la gestion des deux EHPAD multisite.

Cette autorisation unique simplifiera la gestion des établissements avec un seul budget permettant ainsi une meilleure répartition en fonction des spécificités de chaque structure.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, demande une fusion de l'autorisation EHPAD multisite Rocheservière avec l'autorisation de l'EHPAD multisite Terres de Montaigu ; garde l'EHPAD multisite Terres de Montaigu comme pivot de cette fusion ; autorise Monsieur le Président à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

DEL20230920_04 – Répartition des places EHPAA et EHPAD entre les résidences L'Arbrasève à Rocheservière et Martial Caillaud à L'Herbergement

Il est rappelé au Conseil d'administration que la résidence L'Arbrasève à Rocheservière compte 10 places non médicalisées EHPAA et aucune place EHPAD temporaire. La résidence Martial Caillaud à L'Herbergement quant à elle ne compte aucune place non médicalisée EHPAA et 5 places EHPAD temporaires.

Cette répartition n'est pas en adéquation avec les demandes formulées par la population.

Il est proposé à l'assemblée que les 10 places non médicalisées EHPAA soient réparties de façon égale entre les résidences de L'Arbrasève à Rocheservière et Martial Caillaud à L'Herbergement.

En contrepartie, 5 places EHPAD de la résidence Martial Caillaud seront transférées vers la résidence L'Arbrasève dont 2 temporaires.

La modification proposée n'affecte en rien la capacité totale de chaque établissement mais il s'agit de répartir au mieux la typologie des places en fonction des besoins.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, accorde le transfert de 5 places EHPAA de la résidence L'Arbrasève à Rocheservière vers la résidence Martial Caillaud ; accorde le transfert de 5 places EHPAD de la résidence Martial Caillaud à L'Herbergement vers la résidence L'Arbrasève à Rocheservière, dont 2 places temporaires ; autorise Monsieur le Président à soumettre la demande aux autorités, Conseil Départemental et Agence Régionale de Santé, et effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

TRAJECTOIRE « RETOUR A L'EQUILIBRE FINANCIER »

DEL20230920_05 – Orientations budgétaires 2024

Monsieur le Président expose au conseil les propositions budgétaires des budgets annexes, en cohérence avec les négociations CPOM en cours :

- EHPAD multisite secteur Centre et Ouest pour la partie hébergement, dépendance et soin,
- SSIAD (Service de Soins Infirmiers A domicile)

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve les propositions budgétaires pour les budgets annexes soumis à l'approbation des autorités de tarification (ARS et/ou Conseil Départemental), du CIAS Terres de Montaigu, ainsi que les propositions tarifaires qui en découlent, telles que présentées en séance et charge Monsieur le Président de soumettre ces propositions à la Direction de la solidarité et de la famille du Conseil Départemental de la Vendée et l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire.

DEL20230920_06 – Décision modificative n°1 Budget annexe 43156 SSAID

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits des budgets afin de prendre en compte de nouvelles dépenses et recettes.

Le SSIAD dispose de 5 véhicules en location affectés aux aides-soignantes pour effectuer les soins à domicile. Le contrat de location longue durée s'est arrêté depuis le début de l'année. Un projet d'achat de véhicule électrique est en cours d'élaboration. En attendant les achats de véhicule, une nouvelle location de véhicule a été mise en place, de courte durée donc plus onéreuse que prévu au budget. Le retour des anciens véhicules a amené des dépenses de remise en état.

BUDGET ANNEXE « SSIAD »

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
61558	Autres matériels et outillages	6 500,00 €	
61563	Location matériel de transport	15 500,00 €	
778	Autres produits exceptionnels		21 500,00 €
Total Section de fonctionnement		21 500,00 €	21 500,00 €

Le conseil d'administration, à l'unanimité, vote la décision modificative n°1 du budget annexe 43156 SSIAD telle que présentée ci-dessus.

DEL20230920_07 – Admission en non-valeur de créances

Monsieur le Président fait part à l'assemblée d'une liste de créances irrécouvrables, présentée par Monsieur le Trésorier, d'un montant total de 544,73 €, concernant des prestations d'entretien annulées, répartie comme suit :

N° liste	Motif annulation	Budget EHPAD Montaigu	Total général
6240530315	Poursuite sans effet	544,73 €	544,73 €
Total général		544,73 €	544,73 €

Le conseil d'administration, à l'unanimité, admet en non-valeur des créances irrécouvrables pour 544,73 € sur le budget annexe 43151 EHPAD Montaigu.

INFORMATION DE L'ASSEMBLEE

1 – Prochaines séances du Conseil d'administration

Jeudi 26 octobre à 18h30
Jeudi 7 décembre à 18h30



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Daniel ROUSSEAU
Secrétaire de séance

Antoine CHEREAU
Président